



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/PFA/INF/6/2

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

Questions relatives aux pensions: Cinquante-septième rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux

Résumé: Le présent document contient le 57^e rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux. La Caisse de versements spéciaux est un fonds d'aide financière destiné aux anciens fonctionnaires du BIT (ou aux conjoints survivants), bénéficiaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. L'aide est fournie sur la base des besoins financiers, définis selon des critères précis qui sont énoncés dans le mandat de la Caisse approuvé par le Conseil d'administration.

Unité auteur: Département du développement des ressources humaines (HRD).

Documents connexes: GB.310/PFA/13/2, GB.244/PFA/10/8, GB.254/PFA/10/13.

1. Depuis son dernier rapport, qui a été examiné par le Conseil d'administration à sa 310^e session (mars 2011)¹, le Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux a tenu une réunion le 18 mai 2011.

Versements autorisés pour 2011 lors de la 72^e session du Conseil de gestion (mai 2011)

2. Le Conseil de gestion a autorisé des versements pour un montant de 134 510 dollars des Etats-Unis. Au total, la somme des versements effectués s'est élevée à 138 146 dollars, en raison des variations du taux de change survenues au cours de l'année. Ce montant correspond à trois versements effectués en vertu du mandat amendé en 1989² et à huit versements effectués en vertu du mandat amendé en 1992³. La moyenne d'âge des bénéficiaires était de 77 ans.
3. Comme les années précédentes, le Conseil de gestion a consenti des versements en fonction des critères définis dans son mandat et accordé une attention particulière à certaines situations individuelles difficiles. Pour pouvoir bénéficier de l'assistance de la Caisse, les anciens fonctionnaires ou les conjoints survivants doivent avoir un revenu annuel net inférieur à 70 pour cent du traitement local correspondant au grade G.1/6 versé au personnel de la catégorie des services généraux dans le pays de résidence⁴.
4. Les dépenses de 2011 n'ont pas dépassé le solde disponible de la Caisse, et les crédits prévus au budget de 2012-13 sont suffisants pour le moment⁵. Cependant, le Conseil estime que les fonds disponibles pourraient ne pas suffire dans un avenir proche.

Genève, le 25 janvier 2012

¹ Document GB.310/PFA/13/2.

² Document GB.244/PFA/10/8.

³ Document GB.254/PFA/10/13.

⁴ Le salaire annuel au grade G1/6 s'élève actuellement à 61 608 francs suisses en Suisse et à 28 458 euros en France.

⁵ BIT: Programme et budget pour la période biennale 2012-13, Annexe documentaire 1, paragr. 439.